



Une complémentaire solidaire, pour quoi faire ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de **proposer une complémentaire santé à prix négociés et accessible à tous ses habitants.**

Cette complémentaire s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de **renforcer l'accès aux droits** de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.

L'objectif est de **lutter contre le renoncement aux soins** et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

Notre partenaire Actiom ?

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires... Elle porte les opérations "Ma commune, ma santé" et "Mon département, ma santé".

Le Département de
la Haute-Vienne lance



La complémentaire solidaire pour tous

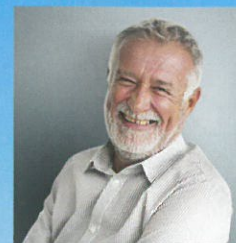
+ D'INFOS SUR
haute-vienne.fr

ou en appelant le
05 57 810 410

"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom et de l'opération "Mon département, ma santé"



le Département
facilite l'accès aux soins



La complémentaire solidaire pour tous



+ D'INFOS SUR
haute-vienne.fr

OU
05 57 810 410

